



En route vers les États généraux des arts et de la culture de l'Estrie
Une alliance de la culture et des forces vives estriennes
CHANTIER III



ÉTATS GÉNÉRAUX DES ARTS ET DE LA CULTURE Stratégie culturelle estrienne

Une première esquisse des recommandations et des pistes d'action émergentes

Produite à partir des réflexions des cinq tables de travail mises en place pour la troisième phase des travaux, déposée lors de la consultation du milieu culturel du 11 juin 2015, et lors de l'appel d'avis lancé le 2 juin.

Les États généraux des arts et de la culture de l'Estrie, qui se tiendront à l'automne 2015, visent le développement d'une stratégie culturelle estrienne qui devrait rallier l'ensemble des intervenants régionaux. Rappelons les **objectifs** poursuivis par cette démarche :

- développer une vision partagée de l'avenir des arts et de la culture en Estrie;
- susciter une cohésion large du milieu estrien;
- déterminer les enjeux et les moyens prioritaires pour faire avancer la région sur le plan des arts et de la culture;
- susciter l'émergence de projets porteurs.

Les travaux préparatoires se sont articulés autour d'une large consultation des différents milieux artistiques et culturels ainsi que de divers secteurs socioéconomiques estriens (éducation, santé, communications, monde municipal, milieu des affaires et tourisme).

Depuis l'automne 2014, des tables de travail composées de représentants tant du milieu culturel que des autres secteurs de la communauté estrienne se sont penchées sur un certain nombre d'**enjeux** prioritaires :

- La reconnaissance de l'apport de la culture et les mécanismes de collaboration et de concertation interdisciplinaire et intersectorielle
- Le financement public, privé et les revenus autonomes
- Une formation à l'artistique pour tous
- Une plateforme partagée de services à l'intention des artistes
- Le virage numérique

Vous trouverez, dans le présent document, les résultats de réflexion de ces tables de travail. Deux recommandations de même qu'une quinzaine de pistes d'action ont émergé des nombreux échanges qui ont eu cours lors de ces rencontres. Vous constaterez que le degré d'avancement de la réflexion varie selon les pistes d'action. Certaines sont encore dans une phase de défrichage, tandis que d'autres pourraient être mises en œuvre assez rapidement.

Le Conseil de la culture entreprend maintenant la dernière phase de ces travaux. Après la rencontre du comité des sages qui s'est tenue le 1^{er} juin au cours de laquelle cette première esquisse a été soumise, un appel d'avis est lancé à la communauté culturelle estrienne, et une séance de travail se tiendra avec eux le 11 juin. Un Forum pré-États généraux sur la citoyenneté culturelle des jeunes se tiendra le 21 septembre. Finalement, le Forum des États généraux aura lieu le 28 octobre.

Enjeu prioritaire 1 : La reconnaissance par le milieu de l'apport des arts et de la culture

La visée des pistes d'action suivantes est de développer la reconnaissance du rôle que joue la culture sur le plan du développement des individus et des communautés et sur le plan économique pour ainsi la positionner comme moyen stratégique de développement. Lors des différentes consultations menées au cours des derniers mois, il est apparu clairement que la question de la reconnaissance du rôle que joue la culture devait être considérée comme un préalable à plusieurs autres démarches. Pour développer cette reconnaissance, une action continue, concertée et structurée est nécessaire. Nous devons faire connaître les arts et la culture, les faire apprécier dans un sens large et susciter l'engagement des personnes ou des groupes visés (faire agir).

Nous proposons ici une démarche en deux volets. Un premier volet est d'ordre général et vise tous les groupes. Un deuxième vise certains publics cibles (le milieu des affaires et les élus).

Piste d'action 1.1

La mise en œuvre d'une stratégie de communication structurée et portée par toute la communauté estrienne

Une campagne régionale soutenue par l'ensemble de la communauté devrait permettre de bien prendre en compte les particularités régionales et d'engager les différents milieux. De plus, cette solution semble plus réaliste qu'une coûteuse campagne nationale dans laquelle on craint de ne pas se reconnaître.

Un certain nombre d'**outils** devraient être développés pour soutenir cette campagne :

- Un **argumentaire** qui met en évidence les retombées des arts et de la culture pour les individus et pour les communautés (impact sur la qualité de vie, sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, sur la réussite et la persévérance scolaires...), sans oublier l'impact économique des activités culturelles. L'argumentaire devra également souligner le rôle que jouent les artistes dans leur communauté. Les axes de communication seront élaborés à partir de cet argumentaire;
- Une **image de marque** et un **slogan** accrocheur développés dans le cadre d'une participation citoyenne et qui se déclineront de plusieurs façons. Une image et un slogan qui transcendent l'ensemble des approches et en élargissent la portée;
- Le **parrainage** de cette démarche assuré par plusieurs leaders régionaux en provenance de divers horizons;
- Le **rapprochement du milieu culturel et des médias** à travers un travail conjoint pour une meilleure connaissance réciproque et une plus grande satisfaction à l'égard des actions à mettre de l'avant;
- Une **attention** particulière apportée aux secteurs, notamment ceux de la santé et du tourisme, qui tentent actuellement d'intégrer les arts et la culture dans leur plan de développement.

Par ailleurs, cette stratégie devrait s'appuyer sur des **moyens structurants** permettant de rejoindre l'ensemble des milieux :

- L'élaboration d'un **plan annuel de communication** précisant les objectifs et les moyens à déployer au cours de l'année. Ce plan serait élaboré par le CCE, alimenté par un comité permanent des communications composé de responsables des communications d'un certain nombre d'organismes culturels, d'institutions et d'instances régionales;
- La **participation** de représentants du milieu artistique et culturel aux instances et regroupements régionaux et locaux;
- L'**engagement** de différents partenaires (monde municipal, éducation, milieu des affaires, santé, tourisme, médias) à introduire un volet culturel dans leur plan de développement ou encore à développer et à mettre en œuvre une politique culturelle.

- Degré d'accord avec la piste d'action, avec les outils et les moyens proposés
- Suggestions d'ajouts, de retraits
- Suggestions de collaborateurs et de partenaires

Piste d'action 1.2

Le renforcement des alliances et du réseautage entre le milieu culturel et le monde des affaires

Les liens entre les gens d'affaires et les personnes du milieu culturel ne sont pas très développés. On dit que ce sont des vases non communicants, mais, très souvent, ceux et celles qui se rapprochent y trouvent un grand intérêt. Ce rapprochement est souhaité de part et d'autre. Certains intervenants du milieu culturel en font même un enjeu majeur dans le cadre des États généraux. Signalons que le groupe Estrie, Arts et Affaires propose régulièrement aux gens d'affaires des activités visant à les initier au monde des arts.

Avant d'examiner les moyens susceptibles de rapprocher ces deux univers, examinons les **objectifs** poursuivis en matière de comportements ou d'actions que l'on souhaiterait susciter de part et d'autre.

- Il est souhaité que les artistes et les travailleurs culturels :
 - manifestent plus d'ouverture à l'égard des gens d'affaires et reconnaissent leur contribution au développement de notre société;
 - posent des gestes pour se faire connaître davantage du milieu des affaires.
- Par ailleurs, il est souhaité que les gens d'affaires :
 - défendent l'importance des arts et de la culture sur le plan national, régional et local;

- soutiennent les artistes et les organismes culturels de diverses manières, par exemple, financièrement, par des offres de services, par du parrainage, etc.,
- accordent la priorité aux produits culturels estriens dans leur programme de reconnaissance à l'intention de leurs employés et de leurs clients.

Pour atteindre ces objectifs, les **moyens** suivants ont été proposés :

- le développement et l'utilisation d'indicateurs qui illustrent l'impact économique de la culture sur l'activité régionale;
- la reconnaissance de l'implication des gens d'affaires en culture;
- la mise en valeur d'expériences de collaboration exemplaires;
- la participation de gens d'affaires à des instances ou des projets du milieu culturel, et vice versa; « Le concept de mentorat réciproque »;
- l'appui aux activités d'Estrie, Arts et Affaires.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'accord avec la piste d'action, avec les objectifs et avec les moyens proposés • Suggestions d'ajouts, de retraites • Suggestions de collaborateurs et de partenaires |
|--|

Piste d'action 1.3

La réalisation d'actions concertées afin de rapprocher le milieu culturel et les élus municipaux

Lors des consultations menées auprès des artistes et des travailleurs culturels, plusieurs ont réclamé une reconnaissance accrue de la part de leur municipalité. De leur côté, des élus le disent : « [...] le développement de la culture, personne ne peut passer à côté de ça ». Comment peut-on rapprocher ces deux groupes qui ont les mêmes objectifs en matière de qualité de vie et de développement des communautés?

Par ailleurs, les organismes municipaux ont souvent exprimé le souhait que le milieu culturel fasse preuve de plus d'unité, développe une vision commune et soit prêt à identifier des priorités afin de faciliter la prise de décision. La présente démarche devrait répondre à ce type d'attente.

Examinons d'abord **les attentes réciproques** traduites en **objectifs** poursuivis :

- Les intervenants du milieu culturel souhaitent que leur municipalité et donc leurs élus :

- reconnaissent l'impact social et communautaire des activités culturelles sur la qualité de vie des milieux, sur la capacité d'attraction et de rétention des citoyens, sur le développement du sentiment d'appartenance...
 - reconnaissent l'impact de la présence d'artistes professionnels sur leur territoire, notamment sur le plan économique;
 - contribuent au financement de la création et de la diffusion d'activités culturelles;
 - utilisent des produits culturels estriens dans leur programme de reconnaissance à l'intention de leurs employés, de leurs citoyens et de leurs élus.
- Également les élus municipaux souhaitent que les artistes :
 - s'engagent à tenir compte des besoins de leurs milieux;
 - participent aux activités communautaires;
 - se fassent connaître davantage (qui ils sont et ce qu'ils ont à offrir comme produits culturels).

Pour atteindre ces objectifs, les **moyens** suivants ont été proposés :

- la mise en place de comités d'actions culturelles auxquels participent des élus municipaux à l'échelle des municipalités et des MRC;
- la reconnaissance des élus particulièrement engagés envers les arts et la culture de même que les municipalités exemplaires à ce chapitre;
- des actions concertées entre le monde municipal et les acteurs du milieu des arts et de la culture;
- la présence d'artistes ou de personnes sensibles à la culture dans les conseils municipaux;
- l'embauche d'artistes à titre de consultants pour certains enjeux de développement municipal;
- la mise en évidence de l'impact de la culture pour le développement de la communauté de même que les conséquences négatives découlant de l'appauvrissement de la vie culturelle et de l'exode des artistes.

Notons également que le **rapprochement avec les élus provinciaux et fédéraux** n'est pas à négliger. Par ailleurs, il revient vraisemblablement aux différentes instances, aux regroupements et aux organismes de faire ce type de démarches.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'accord avec la piste d'action, avec les objectifs et avec les moyens proposés • Suggestions d'ajouts, de retraits • Suggestions de collaborateurs et de partenaires |
|---|

Enjeu prioritaire 2 : Les mécanismes de collaboration et de concertation interdisciplinaire et intersectorielle

L'abolition de la Conférence régionale des élus laisse des lacunes, notamment sur les plans de :

- la participation formelle de représentants de la culture à l'identification des orientations et priorités régionales;
- la répartition des sommes dévolues par le gouvernement du Québec au développement régional, dont une part significative était allouée à la réalisation de projets culturels;
- la manière dont s'effectuera désormais la contribution financière du milieu régional et des MRC au développement des arts et de la culture en Estrie;
- la gestion des ententes spécifiques, notamment celles avec le CALQ.

Il n'est pas surprenant que plusieurs acteurs s'inquiètent et demandent la mise en place de solutions de rechange.

Piste d'action 2.1

La participation du milieu culturel à la réorganisation de la concertation régionale et le choix de moyens (lieux, instances, structures...) visant à assurer la prise en compte des divers enjeux culturels dans cette nouvelle dynamique régionale

La tenue des États généraux est évidemment une belle occasion pour discuter de cette question. « Effectivement, il faut vraiment profiter de cette occasion, car il se trouve que nous sommes un des rares groupes dans la société estrienne à avoir le bagage que nous avons accumulé depuis le début des États généraux pour construire et soutenir notre argumentation » (Michèle Lavoie, représentante de la culture à la CRÉE).

Actuellement, le milieu municipal estrien est à réfléchir aux modes de concertation régionale qu'il compte mettre en place. Selon madame Nicole Robert, présidente de la Table des préfets de l'Estrie, il ne faut rien perdre de vue. L'argent qui transitait auparavant par la CRÉE ira dans les MRC et leurs nouvelles structures de fonctionnement prévues dans la loi 28. Elle ajoute que tous les maires pourront se rassembler à la suite de l'adoption du projet de loi ayant aboli les CRÉ et voir ensemble comment poursuivre la concertation en fonction des intentions du gouvernement. Ils devront aussi voir comment le gouvernement souhaite intégrer toutes les ententes spécifiques des dernières années, dont celle en culture. Madame Robert précise que la mise en place d'un Comité d'actions culturelles composé d'élus de chacune des MRC pourrait être une piste à explorer.

- Est-ce que la piste d'un Comité d'actions culturelles pour l'ensemble du territoire de l'Estrie vous apparaît prometteuse?
 - Si oui, quelle serait sa composition?
 - Sinon, qu'est-ce que vous proposez?
- Ou faudrait-il adopter une approche de mise en réseau des instances actuelles, comme par exemple, les comités culturels déjà existants.

Par ailleurs, le Conseil de la culture de l'Estrie (CCE) joue déjà un rôle important sur le plan de la concertation régionale. Le CCE est un organisme voué au développement culturel de sa région. Sur le plan stratégique, cet organisme est le porte-parole du milieu culturel auprès des acteurs du développement tant en région qu'à l'échelle nationale et il s'est donné comme orientation de regrouper et de concerter en priorité les milieux artistiques et culturels. Dans le contexte, d'une part, de la disparition de la CRÉE et de celle de plusieurs organismes régionaux et, d'autre part, de la volonté de mieux concerter le milieu culturel et de favoriser le rapprochement avec d'autres secteurs, quel rôle devra jouer le CCE?

Par ailleurs, il faudra prendre en compte le fait que les ressources dédiées à la concertation sont et seront limitées, et qu'il serait possiblement imprudent et inefficace de multiplier les structures.

- D'après vous, quel mandat le Conseil de la culture devra-t-il assumer dans le contexte de la restructuration de la concertation régionale?
- Pour ce faire, quelles modifications devrait-il apporter à ses façons de faire, à sa gouvernance, etc.?

Enjeu prioritaire 3 : Le financement des arts et de la culture

La visée des pistes d'action qui suivent est d'améliorer le niveau de financement des arts et de la culture en Estrie. La question du financement a été examinée sous l'angle du financement public, du financement privé et du développement des revenus autonomes.

Le financement public

Le financement public des arts est en mutation : les conseils des arts québécois et canadiens modifient leurs programmes, les fonds régionaux sont transférés vers les MRC, l'investissement des municipalités en culture varie d'une entité municipale à l'autre, au sein d'une même région. L'occasion est belle pour mettre de l'avant quelques demandes régionales.

Recommandation régionale 3.1

Une prise de position forte sur l'importance d'un soutien financier suffisant pour assurer la vitalité des arts et de la culture dans notre région (Québec et Ottawa)

Le débat qui oppose le développement régional et le développement des grands centres n'est pas nouveau et risque de se poursuivre encore longtemps. Dans le cadre des États généraux, il sera approprié d'adopter une position solide sur l'importance de développer la vitalité culturelle de la région. On souhaite que non seulement les Estriens aient accès à des activités culturelles diversifiées, mais aussi que la création, par les artistes d'ici, soit soutenue adéquatement.

- Peut-on identifier quelques pistes, quelques secteurs, quelques façons de faire des organismes commanditaires qui permettraient concrètement d'améliorer le niveau de financement des artistes et des organismes culturels estriens?
- Peut-on préciser un objectif concret à atteindre?

Recommandation régionale 3.2

Une demande d'engagement sous diverses formes, notamment un engagement financier de la part des municipalités et des MRC estriennes envers les arts et la culture

Lors des consultations menées auprès des artistes et des travailleurs culturels, plusieurs ont réclamé un soutien plus important de la part de leur municipalité. Il faut dire que ce soutien est assez variable d'une municipalité à l'autre pour plusieurs raisons, dont la sensibilité ou non des élus aux arts et à la culture et, évidemment, les ressources dont disposent les municipalités.

Rappelons qu'en Estrie, la Conférence régionale des élus octroyait annuellement un montant important au soutien de projets culturels. Dans le cadre du nouveau partage des responsabilités au regard du développement régional, les MRC et les municipalités auront désormais un rôle accru en matière d'arts et de culture. Lors des États généraux, il sera stratégique d'inviter les municipalités à s'associer résolument au développement de la culture dans leur municipalité. Rappelons que plusieurs municipalités ont adhéré à l'Agenda 21 de la culture.

- Êtes-vous à l'aise avec cette recommandation?
- Des éléments de contexte à mettre en évidence, des précisions, des ajouts...

Recommandation régionale 3.3

- D'autres prises de position régionale à développer?

Piste d'action 3.1

La poursuite de la réflexion sur la pertinence de mettre en place un Conseil des arts de l'Estrie

Cette piste est évoquée depuis quelques années, à tout le moins pour Sherbrooke. Le Conseil de la culture de l'Estrie a déjà organisé une séance d'information sur cette question, en faisant appel au responsable du Conseil des arts de Saguenay. Soulignons que ce Conseil a comme fonction principale de désigner, par des jurys de pairs, les associations, les personnes ou les manifestations qui méritent de recevoir une subvention de la Ville de Saguenay et d'en recommander le versement par la Ville. Il joue également un rôle-conseil auprès de la Ville, stimule l'implication financière de partenaires et se donne comme

mission de contribuer à faire des arts et de la culture une composante essentielle de l'identité de Saguenay. Son conseil d'administration est multisectoriel. Un tel conseil existe également à Longueuil.

Par ailleurs, l'idée d'un Conseil des arts pour l'Estrie a été évoquée avec intérêt lors des travaux en cours. La responsabilité première de ce Conseil serait notamment de gérer les sommes que la Ville de Sherbrooke et les autres municipalités estriennes consacrent à la culture (un fonds régional destiné à la culture).

- Est-ce que cette piste d'action vous semble pertinente?
- Est-ce qu'il faudrait poursuivre les discussions sur les avantages et les limites de cet organisme?

Le financement privé

Les organismes culturels organisent, annuellement pour plusieurs d'entre eux, des campagnes de financement. Le recours au financement privé est donc chose courante pour le milieu culturel. Cependant, ces sollicitations se font de manière morcelée et peinent à se faire une place dans une dynamique où de gros joueurs occupent le devant de la scène.

Piste d'action 3.2

La réalisation d'une collecte de fonds regroupée à l'échelle régionale

Cette suggestion a été mise de l'avant par un représentant d'une firme de philanthropie. L'approche repose sur la mutualisation des opérations de collecte de fonds et sur un modèle de fonctionnement de type Centraide. Cette piste d'action a été examinée par les membres de la table sur le financement qui y voient une belle occasion de stimuler le financement privé des arts et de la culture en Estrie.

Lors de sa dernière rencontre, les membres de la table s'entendaient sur **la pertinence** :

- d'organiser une première campagne de ce type;
- de le faire rapidement;
- de le faire sur une base régionale;
- de retenir deux grands types d'objectifs :
 - soutenir la pérennité des artistes et des organismes culturels en Estrie;
 - appuyer le développement d'actions prioritaires identifiées dans la stratégie culturelle de l'Estrie;

- d'appuyer cette campagne sur les actions menées afin d'améliorer la reconnaissance des arts et de la culture par le milieu estrien.

Il y a lieu de poursuivre la réflexion sur les modalités d'une telle campagne, mais on peut avancer quelques **critères** qui devraient nous guider dans les choix qui restent à faire.

- Le type de structure et le choix de l'organisme parrain dépendra de considérations juridiques et comptables de même que de questions d'efficacité.
- La composition du Conseil d'administration de l'organisme parrain, s'il y a lieu, serait mixte et ferait de la place à des leaders régionaux.
- Le choix du type de campagne retenue (annuelle, tous les 5 ans, liée à des évènements...) se fera sur la base de l'efficacité d'une formule donnée et sur les retombées sur le plan du positionnement de la culture en Estrie.
- Les modalités de distribution de fonds prendront en compte plusieurs facteurs : la qualité des projets déposés et l'impact sur la vitalité culturelle estrienne, la qualité du demandeur et sa volonté de ne pas faire de sollicitation pendant la campagne regroupée, la provenance géographique des dons, etc.

Par ailleurs, cette démarche permettrait éventuellement d'apparier des sommes dans le cadre des programmes de Mécénat Placement Culture ou encore avec d'autres organisations publiques notamment.

- Est-ce que cette piste d'action vous semble pertinente?
- Des modalités et des conditions à préciser?

Les revenus autonomes (le développement de publics et l'entrepreneuriat)

Le développement de publics interpelle évidemment les instances gouvernementales, mais il interpelle également le milieu culturel. Par ailleurs, très concrètement, nos salles ne sont pas pleines et le développement des habitudes de fréquentation culturelle des Estriens est aussi un moyen d'assurer la vitalité de la création en Estrie.

Piste d'action 3.3

Le développement de mécanismes afin de faciliter la communication et le réseautage entre le milieu culturel et les médias

Les médias connaissent un bon roulement du côté des journalistes culturels. Ceux-ci manquent parfois d'outils pour bien comprendre les arts et la culture. De même, les artistes ne savent pas nécessairement comment faire la promotion de leurs

événements et présenter leurs spectacles aux médias ou aux diffuseurs. Certains diffuseurs apprennent l'existence d'artistes de talent beaucoup trop tard, parce que les artistes ne savent pas se vendre.

Reprenons quelques **moyens** proposés pour faciliter les interrelations entre le milieu culturel et les artistes :

- une formation des artistes adaptée aux médias régionaux (cette suggestion a également été faite par les artistes dans le cadre de la démarche d'identification des besoins de formation);
- la tenue de rencontres médias / artistes;
- l'élaboration d'un calendrier d'activités.

- Est-ce que cette piste d'action est de nature à développer de nouveaux publics?
- Suggestions, ajouts, retraites de moyens à retenir
- Suggestions de collaborateurs et de partenaires

Piste d'action 3.4

Le développement d'une plateforme de commercialisation, de diffusion et de promotion centralisée

Dans le contexte de la dématérialisation et de l'internationalisation des arts et de la culture, il est souvent plus facile pour le citoyen d'avoir accès à des œuvres étrangères qu'à des créations estriennes ou québécoises. Comment le citoyen estrien peut-il avoir accès aux œuvres en arts et en culture produites sur son territoire s'il ne sait pas où les trouver, celles-ci étant noyées dans la toile internationale, ni comment en évaluer la pertinence?

Cette piste d'action vise la mise en commun des arts et de la culture produits ou diffusés en Estrie par l'entremise d'une **plateforme centralisée de commercialisation, de diffusion et de promotion**. Porteuse d'une image unique, cette plateforme permettrait de rejoindre quatre grandes clientèles :

- 1) **Le citoyen** : en rassemblant une grande partie de l'offre artistique et culturelle estrienne sous une seule adresse pour l'offrir aux publics estriens par des abonnements ou des paniers culturels.
 - Les publics auraient accès à des recommandations réalisées par des éditorialistes reconnus ainsi qu'à des vidéos promotionnelles de type « Dans les coulisses de X production artistique ».
 - Les produits culturels pourraient être tant physiques que numériques.
 - Les produits culturels pourraient être estriens (avec une identification), mais aussi autres, en fonction du diffuseur. Dans ce cas, le diffuseur devrait être estrien.

- 2) **Les entreprises ou les institutions** : en recevant les commandes des clientèles d'affaires et institutionnelles et en leur recommandant des artistes professionnels estriens pour répondre à leurs besoins. Ex. : gala de chambre de commerce, CHSLD, fête municipale, institutions scolaires, etc.
- 3) **Les médias** : en pouvant bénéficier de recommandations et d'outils centralisés (une seule adresse) pour bonifier leur couverture des arts et de la culture.
- 4) **L'artiste professionnel** : en offrant des services tarifés aux artistes et aux organismes sur le plan de la commercialisation (exemples : formations, mentorat, page d'artiste sur le site).

- Est-ce que cette piste d'action est de nature à développer de nouveaux publics?
- Suggestions de moyens, de critères...
- Suggestions de collaborateurs et de partenaires

Piste d'action 3.5

Valoriser les pratiques entrepreneuriales auprès des artistes et des entreprises culturelles et les soutenir

Citons ici Francine d'Entremont, lors d'une rencontre avec la table sur le financement : « L'entrepreneuriat, c'est quelque chose de positif, malgré les échos négatifs qu'on peut associer au terme. Il n'y a aucune honte à amasser de l'argent. Les revenus autonomes permettent d'acheter de la liberté de création artistique. »

- Comment développer l'entrepreneuriat dans le milieu culturel?
- Comment le soutenir?
- Suggestions de collaborateurs et de partenaires

Piste d'action 3.6

La mise en place d'un pacte sur la rémunération équitable des artistes

L'objectif de ce pacte est de renforcer l'idée que tout travail mérite une rémunération, et que ceci est également vrai pour le travail artistique. En prenant comme modèle ce qui a été fait en conciliation travail-études, la mise en place de ce pacte

consisterait à susciter l'adhésion du plus grand nombre – un engagement moral – à l'obligation de rémunérer convenablement les artistes.

- Comment entreprendre une telle démarche?
- Avec quels collaborateurs et quels partenaires?

Enjeu prioritaire 4 : Une formation à l'artistique

La visée des pistes d'action de cette section est que tous les citoyens, mais en particulier, les jeunes, soient davantage en mesure d'apprécier les arts et la culture. Ces derniers, après avoir terminé leur formation obligatoire, devraient avoir été introduits aux différentes disciplines artistiques, être en mesure d'apprécier les arts et la culture et ainsi pouvoir en retirer les avantages et les bénéfices.

Piste d'action 4.1

L'organisation d'un Forum estrien sur la citoyenneté culturelle des jeunes en septembre 2015

Des forums sur la citoyenneté culturelle des jeunes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans plusieurs régions du Québec. À notre tour, nous souhaitons réfléchir à la question de la formation des jeunes à la culture, de concert avec le milieu de l'éducation. Voilà pourquoi nous proposons d'organiser le Forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes, le lundi 21 septembre 2015. Plusieurs milieux seront interpellés : le milieu scolaire (primaire, secondaire, collégial, universitaire), le milieu de la petite enfance, le milieu municipal, le milieu communautaire jeunesse, le milieu des gens d'affaires et, évidemment, le milieu culturel. Un comité aviseur a été mis en place dans la suite des travaux de la Table sur la formation à l'artistique.

Piste d'action 4.2

L'élaboration d'un plan d'action régional visant à améliorer l'accès des jeunes à la culture et à mobiliser toute la communauté autour de l'éducation culturelle de ses jeunes

Un projet de plan d'action sera élaboré à la suite de ce Forum et soumis, pour discussion, dans le cadre des États généraux. Présentons tout de même quelques orientations identifiées dans le cadre des réflexions menées par la Table sur la formation à l'artistique :

- la sensibilisation de publics cibles (parents, décideurs du secteur de l'éducation...) à l'importance du rôle des arts et de la culture dans le développement des enfants et des jeunes;
- le développement de la quantité et de la diversité des activités culturelles auxquelles participent les enfants et les jeunes en Estrie;
- l'amélioration de l'expérience culturelle des futurs enseignants;
- le rapprochement des artistes et de l'école.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• D'après vous, quels seraient les moyens les plus efficaces pour améliorer l'expérience culturelle de nos enfants et de nos jeunes? |
|--|

Enjeu prioritaire 5 : Une offre de services mutualisés pour nos artistes et organismes culturels

L'isolement des artistes et des organismes culturels, ainsi qu'un accès réduit aux ressources nécessaires à la production de leurs œuvres, nuit au développement des arts et de la culture, en Estrie comme ailleurs. La mise en commun des ressources humaines et matérielles, le développement d'une offre de services regroupée et une plus grande fréquentation des artistes dans des espaces de travail communs permettraient d'optimiser l'élan créatif de chacun et de soutenir la production des œuvres des artistes et des organismes culturels.

Quelques **considérations** à prendre en compte dans l'étude de ce dossier.

- L'objectif de cette démarche est de réduire les coûts pour différents services dont les artistes et organismes ont besoin en développant une offre de services regroupée (et non d'offrir des services gratuits).
- Il y a lieu d'encourager les artistes et travailleurs culturels à adopter des façons de travailler inscrites dans un mode de collaboration et de partage de ressources.
- Il n'existe pas de pôle culturel significatif à Sherbrooke. Actuellement, les lieux de diffusion, la bibliothèque et les locaux des organismes sont éparpillés sur différents sites. Nous devons composer avec cela. Évidemment, la situation n'est pas plus simple si on l'aborde sous l'angle régional.
- Le plan directeur d'aménagement du centre-ville prévoit la mise en place de possibles éléments de pôle culturel sur la rue Wellington Sud, incorporés dans des visées de densification de la population, d'espaces publics, de fluidité des transports...
- Le CEE est propriétaire d'un actif important. Des membres du CEE ont souvent examiné des hypothèses afin de mieux utiliser cet actif afin d'améliorer les services à offrir à ses membres. Par exemple, on a envisagé de vendre l'édifice actuel pour déménager dans un édifice plus grand, situé de manière plus stratégique et qui pourrait devenir ou appuyer un éventuel pôle culturel.

Quelques **modèles de partage** étudiés

- Une **plateforme numérique de services** : l'enjeu est de faire connaître les ressources déjà existantes, qu'elles viennent du milieu culturel ou des autres secteurs (*artressources.org* et plateforme de commercialisation et de diffusion).
- Un **incubateur** : un incubateur d'entreprises est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises.
- Un « **hub** » **créatif** : un hub créatif est un grand espace de travail commun que partagent différentes entreprises du domaine du divertissement, du numérique, du technologique et de la communication.
- Un **centre de services regroupés** : il établit des ententes avec des fournisseurs de services auxquels il recommande ses membres. Normalement, l'effet collectif et l'exclusivité réduisent le coût des services.
La table sur le virage numérique a exprimé des besoins à cet égard :
 - service de dépannage ponctuel;

- guichet de services unique;
- lieux communs où on peut accéder à des équipements spécialisés et à du personnel technique.
- La **copropriété culturelle** : plusieurs organismes décident d'acheter ensemble un édifice dont ils deviennent les copropriétaires. Ils peuvent décider des services qu'ils souhaitent mutualiser.

Piste d'action 5.1

La mise en place d'un pôle culturel régional visant le soutien à la création et à la production des artistes et un partage d'expertises et de ressources

Des artistes pourraient produire leur création sous l'égide du pôle, en partageant des ressources humaines et physiques, et des mécanismes de financement. Le pôle devrait être un organisme de bienfaisance capable d'émettre des reçus pour faciliter les levées de fonds devant soutenir les projets du pôle. Le personnel des différents projets (artistes et travailleurs culturels) est employé par le pôle, ce qui pourrait améliorer la rémunération et les avantages sociaux, augmentant ainsi la rétention et minimisant l'épuisement des artistes.

Ce modèle structurant pour le milieu culturel permettrait de faire converger les besoins, d'améliorer le maillage avec des spécialistes de divers domaines et d'augmenter la concertation entre les différents partenaires, en combinant les effets positifs d'une copropriété culturelle et/ou d'un Hub créatif.

Piste d'action 5.2

La conservation (et l'amélioration) d'une plateforme présentant les ressources de la région pour le milieu culturel, tout en créant des activités physiques pour présenter lesdites ressources.

ArtsRessources.org existe déjà, il suffirait de le rendre encore plus fonctionnel avec des contacts réels entre les membres de la communauté web comme cela s'est déjà passé avec la tournée Arts Ressources sur la route.

- Est-ce que ces pistes d'action sont pertinentes?
- Suggestions, ajouts, retraits
- Suggestions de collaborateurs et de partenaires

Enjeu prioritaire 6 : Le virage numérique

Des constats

- Le virage numérique, par la démocratisation des outils de création, brouille les barrières existantes et amène de nouvelles façons de créer face auxquelles les artistes ne sont pas toujours outillés pour s'y adapter ou pour en bénéficier.
- Alors que la consommation numérique prend le pas sur la consommation physique, les revenus remis aux créateurs chutent, ce qui entraîne une disparition des créateurs ou la diminution de leur temps accordé à la création.
- Plusieurs éléments liés à la commercialisation et à la diffusion à l'ère numérique diminuent la capacité des artistes de trouver leur public, ce qui a des incidences sur le financement, la création, la production, l'accessibilité et la conservation.
- Le statut d'artiste est confronté à plusieurs mythes négatifs qui nuisent au financement et à la rémunération de l'artiste, et donc à sa capacité de créer, de produire, de commercialiser et de diffuser ses créations;
- Le plan culturel numérique du Québec est difficile à consulter, accorde trop de place à la diffusion et pas assez à la création et ne soutient pas suffisamment l'émergence d'un nouveau modèle économique pour les arts et la culture.

Piste d'action 6.1

La mise en place d'un comité permanent du numérique qui assumera un rôle de veille et de conseiller sur toutes les questions liées au numérique

Son mandat serait de :

- déterminer les besoins de **formation au numérique** et identifier les meilleures stratégies et partenaires pour y répondre dans le cadre d'une offre regroupée :
 - liste de formations de base;
 - des partenaires institutionnels;
 - des formations de longue durée assorties de travaux;
 - des services de dépannage ponctuel;
 - un guichet de références unique.
- identifier les tables de concertation socioéconomiques et entrepreneuriales en lien avec le numérique et **recommander des représentants** du milieu artistique et culturel pour y siéger et participer aux travaux.
- émettre **des recommandations** d'améliorations du plan culturel numérique du Québec afin de soutenir le gouvernement dans l'encadrement du développement de nouveaux revenus pour les créateurs.

- Est-ce que cette piste d'action est pertinente?
- Suggestions, ajouts, retraits
- Suggestions de collaborateurs et de partenaires

Les présidentes et présidents des tables sur les enjeux prioritaires

- Financement public, privé et autonome – Angèle Séguin, Théâtre des petites lanternes
- Reconnaissance de l'apport de la culture – Michèle Lavoie, comité de concertation culturelle de la MRC de Coaticook
- Formation à l'artistique pour tous – Micheline Roy, coordonnatrice des travaux des États généraux, et Pierre Paquette, Comité culturel Lac-Mégantic
- Plateforme partagée de services – Pierre Javaux, vidéaste
- Virage numérique – Éric Desmarais, Sporobole

Les prochaines étapes des États généraux

- Dès mardi le 2 juin : Appel de mémoires à déposer dans le cadre des États généraux.
- Le jeudi 11 juin : Séance de consultation du milieu culturel
- Le lundi 21 septembre : Le Forum sur la citoyenneté culturelle des jeunes
- Le mercredi 28 octobre 2015 : Colloque des États généraux des arts et de la culture en Estrie
Cet événement vise à convenir d'une Stratégie culturelle estrienne qui guidera les actions du Conseil de la culture, mais aussi celles de tout le milieu pour les années à venir.

Site Internet des États généraux des arts et de la culture : <http://eg.cultureestrie.ca/>

Merci aux partenaires financiers des États généraux des arts et de la culture

Logo des partenaires du CCE

